



NEULLY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Le 09 Septembre 2022, à 19h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jérôme OLIVIER, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : **Jérôme OLIVIER, Martine GERBER, Marion LIPAROTI ; Benoit COQUILLARD, Antonio DA COSTA ;**

Absents avec pouvoir : **Philippe CAPRON** donne pouvoir à Benoit COQUILLARD, **Snezana MALBRANQUE** donne pouvoir à Jérôme OLIVIER, **Frédéric MARCHAND** donne pouvoir à Martine GERBER, **Laurence ROCHAS** donne pouvoir à Marion LIPAROTI.

Soit, sur 9 membres en exercice, 5 présents, 4 absents dont 4 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h34.

Monsieur Benoît Coquillard est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le contenu du procès-verbal du précédent conseil Municipal du 27 Juin 2022.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente à l'UNANIMITÉ.

DELIBERATION PORTANT NOMINATION DES DELEGUES AU SMIRTOM (DELIB 2022-20)

Une nouvelle délibération doit être prise pour nommer les nouveaux délégués auprès du SMIRTOM, il est décidé de nommer :

- Mme Martine GERBER : Titulaire
- M. Benoit COQUILLARD : Suppléant

La délibération N°2022-20 est portée au vote et adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.

Publiée le :21/09/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 23/09/2022

Nombre de conseillers

-En exercice : 9
-Présents : 5
-Votants: 9
-Absents : 4
-Procurations : 4

Le Maire,



M.OLIVIER Jérôme

Page 1 sur 1